

<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR &amp; MELVIEU</b>	
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 9</p> <p><u>Votants</u> : 11</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 21/03/2023</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 21/03/2023</p>	<p><b>Séance du 28 Mars 2023</b> <b>L'an deux mille Vingt Trois</b> <b>Le Vingt-huit Mars à 17 heures 00</b></p> <p>Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor &amp; Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme</p> <p><u>Absent</u> : ALRIQUET Julie, excusée avait donné procuration à Mr Sylvain MONTADE ; DELMAS Christine, excusée avait donné procuration à Mme RICARD Martine</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette</p>

### **Ordre du jour :**

- Vote du procès-verbal du 23 Février 2023
- Vote des Budgets Primitifs 2023
- Vote des taux de taxes directes locales
- Prise en charge par la Commune du déficit du budget annexe à caractère administratif des Lotissements communaux
- Mise à jour du tableau des emplois
- Attributions de compensation provisoires 2023 – Fixation libre
- SPA : Convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
- Questions diverses

### **Vote du Procès-verbal du 23 Février 2023**

Voté à l'unanimité

### **Approbation des Budgets Primitifs 2023**

- Budget communal :

Fonctionnement :

**1 134 171,45 € Dépenses**

**1 134 171,45 € Recettes**

Investissement :

**968 800,00 € Dépenses**

**968 800,00 € Recettes**

Voté à l'unanimité

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

**154 692,24 € Dépenses**

**154 692,24 € Recettes**

Investissement :

**454 648,76 € Dépenses**

**454 648,76 € Recettes**

Voté à l'unanimité

- Budget lotissement :

Fonctionnement :

**96 455,00 € Dépenses**

**96 455,00 € Recettes**

Investissement :

**76 257,20 € Dépenses**

**76 257,20 € Recettes**

Voté à l'unanimité

**Vote des taux de taxes directes locales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'état de notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Monsieur le Maire propose **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28,70 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 26,24 %
- Taux de Taxe d'habitation : 5,62 %

Voté à l'unanimité

**Prise en charge par la Commune du déficit du budget annexe à caractère administratif des lotissements communaux**

VU les délibérations de la Commune concernant le vote des budgets primitifs pour l'année 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en charge le déficit du budget annexe « lotissements communaux » qui existe depuis plusieurs années,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 36 277,00 € du budget principal au budget lotissements afin de prendre en charge le déficit de celui-ci.

Voté à l'unanimité

**Mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique non complet (12 heures) à un emploi d'adjoint technique non complet (20 heures).

Après discussion, le conseil municipal décide :

- De supprimer, à compter du 01/09/2023, un emploi permanent à temps non complet (12 heures /semaine) d'adjoint technique.
- De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (20 heures/semaine) d'adjoint technique.

Voté à l'unanimité

## Attributions de compensation provisoires 2023 – Fixation libre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil de communauté, en séance du 2 mars 2023 a modifié les attributions de compensation dans le cadre de la fixation libre.

Monsieur le Maire indique que chaque commune concernée par ces modifications doit délibérer pour valider ces nouvelles attributions de compensation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le montant des attributions de compensation 2023 des communes membres de la CCMRT comme suit :

<b>– ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023</b>				
		(+)	(=)	
<b>Communes membres</b>	<b>Montants des AC 2021 en €</b>	<b>Révisions 2023</b>	<b>Montants des AC 2023 révisés</b>	<b>Douzième</b>
<b>Ayssènes</b>	96 454.00 €	0.00 €	96 454.00 €	8 037.83 €
<b>Broquies</b>	119 479.00 €	1 000.00 €	120 479.00 €	10 039.92 €
<b>Brousse le Château</b>	22 162.00 €	0.00 €	22 162.00 €	1 846.83 €
<b>Castelnau-Pégayrols</b>	93 485.00 €	1 000.00 €	94 485.00 €	7 873.75 €
<b>Les Costes-Gozon</b>	1 681.00 €	0.00 €	1 681.00 €	140.08 €
<b>Lestrade et Thouels</b>	68 364.00 €	500.00 €	68 864.00 €	5 738.67 €
<b>Montjoux</b>	25 341.00 €	1 000.00 €	26 341.00 €	2 195.08 €
<b>Saint-Beauzély</b>	30 104.00 €	1 000.00 €	31 104.00 €	2 592.00 €
<b>St Rome de Tarn</b>	183 163.00 €	1 000.00 €	184 163.00 €	15 346.92 €
<b>St Victor et Melvieu</b>	294 157.00 €	1 000.00 €	295 157.00 €	24 596.42 €
<b>Le Truel</b>	689 883.00 €	1 500.00 €	691 383.00 €	57 615.25 €
<b>Verrières</b>	38 044.00 €	1 000.00 €	39 044.00 €	3 253.67 €
<b>Le Viala du Tarn</b>	94 481.00 €	1 000.00 €	95 481.00 €	7 956.75 €
<b>Total</b>	<b>1 756 798.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>1 766 798.00 €</b>	<b>147 233.17 €</b>

Voté à l'unanimité

### **SPA : Convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés**

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée par les habitants, la Commune de Saint-Victor et Melvieu souhaite intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'engager auprès de la SPA via un partenariat de stérilisation des chats sans propriétaire sur la commune. Une convention entre la commune et la SPA sera signée chaque année. Cette gestion des chats dits libres consistera à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs.

Voté à l'unanimité

## Questions diverses

- Concert Notre Dame du Désert : 29 Juillet 2023
- Fleurissement des villages : Dimanche 14 mai, le matin à Saint-Victor pour les deux villages avec Serres de la Muse.

La séance est levée à 19h45

### • Rappel des délibérations prises le Mardi 28 Mars 2023

- **2023-03-28 N°01 : Approbation Budget Primitif 2023 Budget Principal**
- **2023-03-28 N°02 : Approbation Budget Primitif 2023 Budget Eau-assainissement**
- **2023-03-28 N°03 : Approbation Budget Primitif 2023 Budget Lotissements**
- **2023-03-28 N°04 : Vote des taux de Taxes Directe Locales**
- **2023-03-28 N°05 : Prise en charge par la Commune du déficit du budget annexe à caractère administratif des Lotissements communaux**
- **2023-03-28 N°06 : Nomenclature M57 : Modalités de gestion des amortissements**
- **2023-03-28 N°07 : Mise à jour du tableau des emplois**
- **2023-03-28 N°08 : Attributions de compensation provisoires 2023 – fixation libre**
- **2023-03-28 N°09 : SPA : Convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés**

## Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance Yvette PAROUTY-GIRARD	